

COMPRÉHENSION ET EXPRESSION ÉCRITES

Debrecen, le 3 Juin 2013

NOM : Karádi Nóra Lilla

RÉSULTAT : /40, /100, soit

A/LECTURE-COMPRÉHENSION (20 points)

Crèche Baby Loup : la justice annule le licenciement de l'employée voilée

19/03/2013

La Cour de cassation¹ est revenue sur la décision d'un conseil des prud'hommes² dans le feuilleton judiciaire de la crèche Baby Loup, annulant le licenciement en 2008 d'une employée de la crèche qui s'était vue reprocher par son employeur de refuser d'ôter son voile.

"S'agissant d'une crèche privée", la plus haute juridiction judiciaire a jugé que le licenciement de Fatima Afif, qui date de 2008, constituait "une discrimination en raison des convictions religieuses" et devait être "déclaré nul". Lors de l'audience devant la chambre sociale de la Cour de cassation, le 12 février, l'avocat général avait préconisé le rejet du pourvoi³ de Mme Afif. Le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, a donc déclaré regretter "une mise en cause de la laïcité" ; "En sortant quelques secondes de mes fonctions, je voudrais vous dire que je regrette la décision de la Cour de cassation sur la crèche Baby Loup".

En décembre 2010, le conseil des prud'hommes de Mantes-la-Jolie avait pourtant estimé que la direction de la crèche était en droit de licencier la plaignante pour *"insubordination caractérisée et répétée"* et *"faute grave"*, celle-ci ayant souhaité travailler voilée au retour d'un congé parental. Elle avait ensuite été déboutée⁴ une deuxième fois par la cour d'appel de Versailles en octobre 2011.

Tout au long de la procédure judiciaire, la crèche Baby Loup s'est posée en *"entreprise à tendance laïque"* et défendant *"une vision anti communautariste qui interdirait les signes ostentatoires religieux dans une crèche, comme c'est le cas dans l'école publique"*, selon l'un de ses avocats, Richard Malka.

Selon sa directrice, Natalia Baleato, le règlement intérieur prévoyait une obligation de *"neutralité philosophique, politique et confessionnelle"*, une notion trop vague pour les avocats de M^{me} Afif, mais essentielle pour cette directrice, qui dit être confrontée depuis le début des années 2000 *"à une montée des revendications religieuses"*. Or, pour l'un des conseillers de M^{me} Afif, Michel Henry, *"un règlement intérieur ne peut pas tenir en échec l'exercice d'une liberté fondamentale, la liberté religieuse"*.

¹ Cours qui représente la plus haute juridiction de France. Elle a pour principale mission de revoir les décisions qui ont été prises par les tribunaux et les cours d'appels.

² Tribunal de premier degré des conflits entre employeurs et salariés.

³ Acte par lequel on demande la révision d'une décision de justice par une juridiction supérieure.

⁴ Refusée.

Cette affaire avait créé des remous au sein de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), saisie par la salariée licenciée. L'institution lui avait d'abord apporté son soutien, mais, en octobre 2010, sa nouvelle présidente, Jeannette Bougrab, avait pris position en faveur de Baby Loup.

Répondez aux questions suivantes par des phrases complètes avec vos propres mots. (10 points)

1. De quoi est-il question dans cet article ? (1 pt)
2. Quelle sorte d'entreprise est la crèche *Baby Loup* ? (1pt)
3. Pour quelles raisons Madame Afif a-t-elle été licenciée? (2 pts)
4. Comment se justifie son employeur ? (3 pts)
5. Quelle est l'opinion du ministre de l'intérieur? (3pts)

Vrai / Faux ? Justifiez en citant le passage du texte correspondant. (3 pts)

La première décision du tribunal donnait raison à la plaignante	V	F
Justification :		
Le règlement de la crèche est précis	V	F
Justification :		
La Halde est d'accord avec l'accusé	V	F
Justification :		

Expliquez les phrases suivantes (7 points) :

«Or, pour l'un des conseillers de M^{me} Afif, Michel Henry, "un règlement intérieur ne peut pas tenir en échec l'exercice d'une liberté fondamentale, la liberté religieuse".» (3 pts)

« la plus haute juridiction judiciaire a jugé que le licenciement de Fatima Afif, qui date de 2008, constituait "une discrimination en raison des convictions religieuses" et devait être "déclaré nul". » (2 pts)

«En décembre 2010, le conseil des prud'hommes de Mantes-la-Jolie avait pourtant estimé que la direction de la crèche était en droit de licencier la plaignante » (2 pts)

B/ Argumentation (20 pts)

La laïcité a-t-elle ses limites dans une société démocratique ?

Vous répondrez à cette question sous la forme d'un texte argumentatif respectant la structure suivante :

I/ Introduction

- » Introduction du sujet
- » Problématisation du sujet
- » Annonce du plan

II/ Développement (en 2 parties)

- » 1^e partie : un aspect du sujet
→ au moins 2 arguments et 2 exemples, un paragraphe = 1 argument + 1 exemple

Si possible : transition entre les 2 parties

- » 2^e partie : un autre aspect du sujet
→ au moins 2 arguments et 2 exemples, un paragraphe = 1 argument + 1 exemple

III/ Conclusion

- » Résumé du développement et réponse à la problématique (en exposant votre point de vue)
- » Si possible : ouverture